

278365-2026 - Kompetizzjoni

Franza – Servizi ta' konsulenza tas-saħħa u s-sigurtà – Réalisation de Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) au profit des opérations et programmes (hors programmes spécifiques) et des centres de la Direction Générale de la DGA (Direction Générale de l'Armement)

OJ S 79/2026 23/04/2026

**Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard
Servizzi**

1. Xerrej

1.1. Xerrej

Isem uffiċjali: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Email: dga-s2a-idfn.achats.fct@intradef.gouv.fr

Tip legali tax-xerrej: Korp irregolat bil-liġi pubblika

Attività tal-awtorità kontraenti: Difiza

2. Proċedura

2.1. Proċedura

Titlu: Réalisation de Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) au profit des opérations et programmes (hors programmes spécifiques) et des centres de la Direction Générale de la DGA (Direction Générale de l'Armement)

Deskrizzjoni: Il est précisé que la date et l'heure limites pour la remise des candidatures est le 29/05/2026 à 11h00 (heure de Paris). Il s'agit d'un marché de défense ou de sécurité.

Le marché est un accord-cadre mono attributaire qui s'exécute par bons de commandes. La durée de validité de l'accord-cadre est de 7 ans, il est non reconductible. La valeur estimée est de 8 800 000,00 € HT. Les prestations objet du présent accord-cadre consistent en la réalisation de missions de CSPS relatives à différents types de chantiers nécessaires aux programmes et opérations d'armement conduits par la DGA, notamment la coordination SPS concernant les travaux bâtiment et génie civil , ainsi que les travaux présentant des risques particuliers inscrits sur la liste fixée par arrêté prévu par l'article L.4532-8 du code du travail comme notamment : - Mise à hauteur de moyens ou matériels mécaniques, électriques, électroniques à l'intérieur de locaux ou en extérieur ; - Déploiement ou redéploiement de moyens ou matériels mécaniques, électriques, électroniques au sein d'un même site, à l'intérieur de locaux ou en extérieur ; - Démantèlement ou déconstruction d'ouvrages ou de moyens ou matériels mécaniques, électriques, électroniques à l'intérieur de locaux ou en extérieur ; - Construction ou aménagement d'ouvrages. Cet accord-cadre est alloti en dix lots correspondant à dix zones géographiques distinctes où sont réalisées les prestations de coordination SPS (CSPS): - Lot n°01 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 1, 2 et 3, en zone « Île de France / Nord » - Lot n°02 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 1, 2 et 3, en zone« ouest » - Lot n°03 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 1, 2 et 3, en zone « Sud-Ouest » - Lot n°04 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 1, 2 et 3, en zone « Sud » - Lot n°05 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et

de protection de la santé (CSPS), catégories 1, 2 et 3, en zone « Sud-Est » - Lot n°06 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 1, 2 et 3, en zone « Est » - Lot n°07 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 2 et 3, en zone « Océan Atlantique » - Lot n°08 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 2 et 3, en zone « Océan Indien » - Lot n°09 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 2 et 3, en zone « Océan Pacifique » - Lot n°10 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 2 et 3, en zone " Reste du monde " Les prestations devront mettre en œuvre les principes généraux de prévention pour assurer la sécurité et pour protéger la santé des personnes qui interviennent sur un chantier de bâtiment ou de génie civil ou comportant des travaux présentant des risques.

Identifikatur tal-proċedura: 51aa6c46-7099-4f1b-bf6f-a9eff245d5a9

Identifikatur intern: DA_00005023

Tip ta' proċedura: Innegożjata bil-pubblikazzjoni minn qabel ta' sejha għall-kompetizzjoni/għall-kompetizzjoni bin-negożjar

Il-proċedura hija aċċellerata: le

Elementi prinċipali tal-proċedura:

Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

Les documents prouvant l'absence d'interdiction de soumissionner conformes à l'arrêté du 17 mars 2021 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique (annexe 4 du CCP), ne sont pas exigés au stade des candidatures mais seront réclamés à l'attributaire pressenti. Si leur transmission est effectuée par voie électronique au moment de la phase candidature, le candidat a la possibilité de les mettre sur son compte entreprise PLACE (coffre-fort électronique). Dans ce cas, les documents ainsi déposés pourront être utilisés au stade de l'attribution ou au titre d'autres consultations, en fonction de leur date de validité. Pour information, le candidat pourra, de manière temporelle, accéder à la liste des documents de son entreprise et ainsi mettre à jour ces documents.

2.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 71317210 Servizi ta' konsulenza tas-saħħa u s-sigurtà

2.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Division achats Ile de France/Normandie 5 rue Lavoisier

Belt: Vert le Petit

Kodiċi postali: 91710

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Les prestations pourront s'effectuer sur l'ensemble du territoire national et international selon le lot concerné

2.1.3. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 8 800 000,00 EUR

2.1.4. Informazzjoni ġenerali

Informazzjoni addizzjonali: Le présent projet de marché est soumis à la procédure restreinte conformément aux dispositions des articles L2324-1, R2324-1, R2324-2, R2361-2 à 7 du code de la commande publique. En application de l'article R. 2362-8 du code de la commande publique, il s'agit d'un accord-cadre donnant lieu à la passation de bons de commande. Les candidatures peuvent être transmises soit par voie électronique via la plateforme des achats de l'État (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr), soit sur support physique (support papier ou électronique type clé USB) à l'adresse figurant en rubrique 8.1. Une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse figurant en rubrique 8.1 précitée, en cas d'envoi du pli par voie électronique. En cas de dépôt de plis à l'adresse précitée, il incombe au candidat de prévoir un délai suffisant (au moins une heure à compter de son arrivée sur le site) pour les formalités de prise en charge de son pli. Pour des raisons de sécurité, le dépôt de pli par coursier ou porteur est soumis à des règles strictes (présentation de carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, papiers de l'éventuel véhicule). Se présenter à l'entrée à l'adresse indiquée et contacter le numéro de téléphone indiqué à chaque étape de la dépose (portail d'entrée et quai de dépose des plis) en cas de besoin.

Les plis devront être transmis de façon à garantir leur confidentialité. Les modalités de transmission des plis sont disponibles sur <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats> En cas de difficulté pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique 8.1. Attention, pour chaque étape de la procédure (étape candidature et étape offre), les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur. Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé (cas de la transmission électronique) ou reçu (cas de la réception par voie postale) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur) après la date et l'heure limite mentionnée en 5.1.12 ne sera pris en considération.

Les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi. Les données sont traitées pour la finalité de gestion des procédures d'achat en passation. Ces données sont accessibles aux personnels du service des achats d'armement en charge de la gestion contractuelle dans le strict respect de leurs attributions. Les données sont conservées 5 ans à compter de la date de signature du marché. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Le destinataire de la présente mention d'information la communique aux personnes concernées. Conformément au Règlement Général sur la protection des données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification sur leurs données ou encore de limitation du traitement. Lesdites personnes peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en contactant le correspondant RGPD de la DGA à l'adresse suivante : dga.rgpd.fct@intradef.gouv.fr

La durée du projet de marché indiquée à la rubrique 5.1.3 est donnée à titre purement indicatif.

Le présent avis de marché ne concerne que la phase candidature.

Le DCE sera accessible sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) pour les candidats qui seront admis à déposer une offre.

Baži legali:

Direttiva 2009/81/KE

2.1.6. Raġunijiet għall-esklużjoni

Sors tal-motivi għall-eżklużjoni: Avviż

Ksur tal-obbligi stabbiliti skont raġunijiet ta' esklużjoni purament nazzjonali:

En plus du motif d'exclusion "Violation des obligations établies en vertu de motifs d'exclusion purement nationaux" précité, les motifs suivants sont aussi applicables: Biens administrés par un liquidateur/Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme/Corruption/État de cessation d'activités/Faillite/Fiabilité insuffisante pour exclure les risques pour la sécurité du pays/Fraude/Infraction concernant sa conduite professionnelle dans le domaine des marchés de défense/Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes/Insolvabilité /Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail/Manquement aux obligations dans le domaine du droit social/Participation à une organisation criminelle/Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale criminelle/Violation de l'obligation relative au paiement des cotisations de sécurité sociale/Violation de l'obligation relative au paiement des impôts.

Afin de déclarer sur l'honneur que le candidat n'est soumis à aucune interdiction de soumissionner s'agissant de ces 17 motifs, les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2, entièrement complétés dans leur dernière version et accessibles sur le site <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis> sont à fournir par chaque candidat ou membre d'un groupement. En cas d'allotissement, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1 devra être signé à l'aide d'une signature électronique valide et, le cas échéant, disposer d'un pouvoir.

5. Lott

5.1. Lott: LOT-0001

Titlu: Lot 0001 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 1, 2 et 3, en Zone « Île de France / Nord »

Deskriżżjoni: La Zone « Île de France » comprend les départements : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95), Aisne (02), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62) Somme (80)

Ce lot comporte notamment les types de prestations suivantes : - Participation aux réunions de préparation, avis sur l'opération - De l'analyse de risque - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 1ère et 2ème catégories) - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 3ème catégorie) - La participation aux réunions de lancement des opérations - La participation aux visites d'inspection commune - L'élaboration ou mise à jour des plans particuliers de sécurité et protection de la santé (PPSPS) - La participation aux visites de chantier, participation aux réunions de chantier - L'élaboration ou mise à jour des dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) - L'élaboration du règlement du collège interentreprises - La participation au

collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail. Dans le cadre de certaines opérations les prestations sur site devront s'effectuer en horaires de nuit.

Identifikatur intern: DA_00005023 - Lot 0001

5.1.1. **Għan**

Natura tal-kuntratt: Servizzi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 71317210 Servizzi ta' konsulenza tas-saħħa u s-sigurtà

5.1.2. **Post tal-prestazzjoni**

Indirizz postali: Division achats-Division achats - Service des achats de l'armement - DGA MNRBC- Le Bouchet - DGA MNRBC -Le Bouchet 5 rue lavoisier

Belt: Vert le Petit

Kodiċi postali: 91710

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Les prestations comprises dans ce lot seront exécutées dans les départements suivants: Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95), Aisne (02), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62) Somme (80)

5.1.3. **Tul ta' żmien stmat**

Data tal-bidu: 15/09/2026

Data tat-tmiem tad-durata: 15/09/2033

5.1.4. **Tiġdid**

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. **Valur**

Valur massimu tal-ftehim qafas: 1 400 000,00 EUR

5.1.6. **Informazzjoni ġenerali**

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Rekwiżit tal-offerta

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. **Kriterji tal-għażla**

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

1) Situation propre – DC1 DC2 :

Les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2 dans leur dernière version. Ces documents sont accessibles au téléchargement sur les sites <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> et <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/> documentationet-referentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis (pour chaque candidat ou membre d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1 devra être signé électroniquement par une personne habilitée à représenter la société ou

ayant une délégation de pouvoir. Un DC2 est fourni par cotraitant en cas de groupement

*****:
2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français :
*****:

=> Le numéro unique d'identification (SIREN). => Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

*****:
3) Situation propre – en cas de sous-traitance :
*****:

Un sous-traitant s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux -leur nom; -la nature des prestations qui seront sous-traitées ; -une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur les sites internet précités. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). A ce stade de la procédure, le candidat remplira la rubrique H de son Dc2 accessible sur le site vigueur accessible sur le site : <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielpourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans des cas d'exclusions cités à l'article L. 2341-1 du code de la commande publique ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées pour les candidats notamment en termes de capacités techniques, professionnelles, économiques financières définies ci-dessous.

*****:
Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: =>Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou du groupement). Le candidat devra présenter un chiffre d'affaire correspondant au minimum à deux fois le montant annuel du lot, soit 28,5% du montant du lot pour lequel il souhaite candidater.

*****:
=>La part du chiffre d'affaire concernant les fournitures, prestations et travaux faisant l'objet du

marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

=> Les attestations de compétences des coordonnateurs de niveau 1 et de niveau 2 prévues aux articles R. 4532-25 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage) et R. 4532-26 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage) ;

=> Une liste des principaux services effectués dans le domaine de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les 3 dernières années sur des sites industriels, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé (les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique) ;

=> Les expériences et les CV du personnel en rapport à la liste des domaines d'intervention prévus à cet accord-cadre, sur les 3 dernières années ;

=> Un justificatif de sensibilisation des agents aux risques amiante;

=> Une notice méthodologique portant sur l'intervention en phase conception et en phase réalisation en matière de mission de coordination SPS;

=> Une copie de l'attestation d'assurance relative aux activités exercées par les coordonnateurs SPS.

Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra
Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

Contraintes liées à la sécurité de l'information / à la protection du secret prévue pour le projet de marché :

Tout opérateur économique ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des Armées, sera rejeté. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concernée (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale).

5) Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.

6) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE : Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous- traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

7) Informations diverses : Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci-avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous- traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 1
Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-publics.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: En effet, les prestations dues au titre du présent projet d'accordcadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biħsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Permessa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partekipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partekipazzjoni: 29/05/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjiegi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Sans objet

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arranġament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni
Numru massimu ta' parteċipanti: 1

5.1.16. **Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami**

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994). Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement
Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement
Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-parteeċipazzjoni: Direction Générale de l'armement /DOMN/Service des achats d'armement
Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

5.1. **Lott: LOT-0002**

Titlu: Lot 0002 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 1, 2 et 3, en Zone « Ouest »

Deskrizzjoni: La Zone « Ouest » comprend les départements : Côtes-d'Armor (22), Finistère (29), Ile-et-Vilaine (35), Morbihan (56), Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61), Seine-Maritime (76), Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85), Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45)

Ce lot comporte notamment les types de prestations suivantes : - Participation aux réunions de préparation, avis sur l'opération - De l'analyse de risque - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 1ère et 2ème catégories) - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 3ème catégorie) - La participation aux réunions de lancement des opérations - La participation aux visites d'inspection commune - L'élaboration ou mise à jour des plans particuliers de sécurité et protection de la santé (PPSPS) - La participation aux visites de chantier, participation aux réunions de chantier - L'élaboration ou mise à jour des dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) - L'élaboration du règlement du collège interentreprises - La participation au collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail. Dans le cadre de certaines opérations les prestations sur site devront s'effectuer en horaires de nuit.
Identifikatur intern: DA_00005023 - Lot 0002

5.1.1. **Għan**

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 71317210 Servizi ta' konsulenza tas-saħħa u s-sigurtà

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Division achats-Division achats - Service des achats de l'armement - DGA
MNRBC- Le Bouchet - DGA MNRBC -Le Bouchet 5 rue lavoisier

Belt: Vert le Petit

Kodiċi postali: 91710

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Les prestations comprises dans ce lot seront exécutées dans les départements suivants: Côtes-d'Armor (22), Finistère (29), Ile-et-Vilaine (35), Morbihan (56), Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61), Seine-Maritime (76), Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85), Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45)

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Data tal-bidu: 15/09/2026

Data tat-tmiem tad-durata: 15/09/2033

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 1 400 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Rekwizit tal-offerta

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

1) Situation propre – DC1 DC2 :

Les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2 dans leur dernière version. Ces documents sont accessibles au téléchargement sur les sites <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> et <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/> documentationet-referentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis (pour chaque candidat ou membre d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1 devra être signé électroniquement par une personne habilitée à représenter la société ou ayant une délégation de pouvoir. Un DC2 est fourni par cotraitant en cas de groupement

2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français :

=> Le numéro unique d'identification (SIREN). => Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation,

l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

3) Situation propre – en cas de sous-traitance :

Un sous-traitant s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux -leur nom; -la nature des prestations qui seront sous-traitées ; -une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur les sites internet précités. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). A ce stade de la procédure, le candidat remplira la rubrique H de son Dc2 accessible sur le site vigueur accessible sur le site : <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans des cas d'exclusions cités à l'article L. 2341-1 du code de la commande publique ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées pour les candidats notamment en termes de capacités techniques, professionnelles, économiques financières définies ci-dessous.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: =>Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou du groupement). Le candidat devra présenter un chiffre d'affaire correspondant au minimum à deux fois le montant annuel du lot, soit 28,5% du montant du lot pour lequel il souhaite candidater.

=>La part du chiffre d'affaire concernant les fournitures, prestations et travaux faisant l'objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

=> Les attestations de compétences des coordonnateurs de niveau 1 et de niveau 2 prévues aux articles R. 4532-25 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage) et R. 4532-26 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage) ;

=> Une liste des principaux services effectués dans le domaine de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les 3 dernières années sur des sites industriels, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé (les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique) ;

*****:

=> Les expériences et les CV du personnel en rapport à la liste des domaines d'intervention prévus à cet accord-cadre, sur les 3 dernières années ;

*****:

=> Un justificatif de sensibilisation des agents aux risques amiante;

*****:

=> Une notice méthodologique portant sur l'intervention en phase conception et en phase réalisation en matière de mission de coordination SPS;

*****:

=> Une copie de l'attestation d'assurance relative aux activités exercées par les coordonnateurs SPS.

*****:

Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.

*****:

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

*****:

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

*****:

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

*****:

Contraintes liées à la sécurité de l'information / à la protection du secret prévue pour le projet de marché :

*****:

Tout opérateur économique ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des Armées, sera rejeté. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concernée (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale).

*****:

5) Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les

fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.

6) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE : Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous- traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

7) Informations diverses : Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci-avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous- traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 1
Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-publics.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: En effet, les prestations dues au titre du présent projet d'accordcadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Permessa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partekipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partekipazzjoni: 29/05/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjiegji protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Sans objet

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arranġament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' partekipanti: 1

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette

procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Direction Générale de l'armement /DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

5.1. Lott: LOT-0003

Titlu: Lot 0003 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 1, 2 et 3, en Zone « Sud-Ouest »

Deskrizzjoni: La Zone « Sud-Ouest » comprend les départements : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Deux-Sèvres (79), Dordogne (24), Gironde (33), Haute-Vienne (87), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Vienne (86)

Ce lot comporte notamment les types de prestations suivantes : - Participation aux réunions de préparation, avis sur l'opération - De l'analyse de risque - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 1ère et 2ème catégories) - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 3ème catégorie) - La participation aux réunions de lancement des opérations - La participation aux visites d'inspection commune - L'élaboration ou mise à jour des plans particuliers de sécurité et protection de la santé (PPSPS) - La participation aux visites de chantier, participation aux réunions de chantier - L'élaboration ou mise à jour des dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) - L'élaboration du règlement du collège interentreprises - La participation au collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail. Dans le cadre de certaines opérations les prestations sur site devront s'effectuer en horaires de nuit.

Identifikatur intern: DA_00005023 - Lot 0003

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 71317210 Servizi ta' konsulenza tas-saħħa u s-sigurtà

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Division achats-Division achats - Service des achats de l'armement - DGA MNRBC- Le Bouchet - DGA MNRBC -Le Bouchet 5 rue lavoisier

Belt: Vert le Petit

Kodiċi postali: 91710

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Les prestations comprises dans ce lot seront exécutées dans les départements suivants: Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23),

Deux-Sèvres (79), Dordogne (24), Gironde (33), Haute-Vienne (87), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Vienne (86)

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Data tal-bidu: 15/09/2026

Data tat-tmiem tad-durata: 15/09/2033

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 1 400 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Rekwiżit tal-offerta

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

1) Situation propre – DC1 DC2 :

Les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2 dans leur dernière version.

Ces documents sont accessibles au téléchargement sur les sites <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> et <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/>

documentationet-referentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis (pour chaque candidat ou membre d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque membre d'un

groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1 devra être signé électroniquement par une personne habilitée à représenter la société ou ayant une délégation de pouvoir. Un DC2 est fourni par cotraitant en cas de groupement

2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français :

=> Le numéro unique d'identification (SIREN). => Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé

devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

3) Situation propre – en cas de sous-traitance :

Un sous-traitant s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux -leur nom; -la nature des prestations qui seront sous-traitées ; -une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur les sites internet précités. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). A ce stade de la procédure, le candidat remplira la rubrique H de son Dc2 accessible sur le site vigueur accessible sur le site : <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans des cas d'exclusions cités à l'article L. 2341-1 du code de la commande publique ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées pour les candidats notamment en termes de capacités techniques, professionnelles, économiques financières définies ci-dessous.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: =>Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou du groupement). Le candidat devra présenter un chiffre d'affaire correspondant au minimum à deux fois le montant annuel du lot, soit 28,5% du montant du lot pour lequel il souhaite candidater.

=>La part du chiffre d'affaire concernant les fournitures, prestations et travaux faisant l'objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

=> Les attestations de compétences des coordonnateurs de niveau 1 et de niveau 2 prévues aux articles R. 4532-25 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage) et R. 4532-26 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage) ;

=> Une liste des principaux services effectués dans le domaine de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les 3 dernières années sur des sites industriels, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé (les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique) ;

=> Les expériences et les CV du personnel en rapport à la liste des domaines d'intervention prévus à cet accord-cadre, sur les 3 dernières années ;

=> Un justificatif de sensibilisation des agents aux risques amiante;

*****:
=> Une notice méthodologique portant sur l'intervention en phase conception et en phase réalisation en matière de mission de coordination SPS;
*****:

*****:
=> Une copie de l'attestation d'assurance relative aux activités exercées par les coordonnateurs SPS.
*****:

Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.
*****:

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.
*****:

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.
*****:

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra
Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:
*****:

Contraintes liées à la sécurité de l'information / à la protection du secret prévue pour le projet de marché :
*****:

Tout opérateur économique ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des Armées, sera rejeté. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concernée (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale).
*****:

5) Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.
*****:

6) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE : Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique

européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous- traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

7) Informations diverses : Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci-avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous- traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 1

Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-publics.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: En effet, les prestations dues au titre du présent projet d'accordcadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900

relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obbligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Permessu

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partekipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Permessu

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partekipazzjoni: 29/05/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjegi protetti: Le

Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Sans objet

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arranġament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' partekipanti: 1

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Direction Générale de l'armement /DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

5.1. Lott: LOT-0004

Titlu: Lot 0004 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 1, 2 et 3, en Zone « Sud »

Deskrizzjoni: La Zone « Sud » comprend les départements : Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Gers (32), Haute-Garonne (31), Hautes-Pyrénées (65), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82), Alpes-de-Haute-Provence (04), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Hautes-Alpes (05), Var (83), Vaucluse (84), Corse-du-Sud (2A), Haute-Corse (2B)

Ce lot comporte notamment les types de prestations suivantes : - Participation aux réunions de préparation, avis sur l'opération - De l'analyse de risque - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 1ère et 2ème catégories) - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 3ème catégorie) - La participation aux réunions de lancement des opérations - La participation aux visites d'inspection commune - L'élaboration ou mise à jour des plans particuliers de sécurité et protection de la santé (PPSPS) - La participation aux visites de chantier, participation aux réunions de chantier - L'élaboration ou mise à jour des dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) - L'élaboration du règlement du collège interentreprises - La participation au collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail. Dans le cadre de certaines opérations les prestations sur site devront s'effectuer en horaires de nuit.

Identifikatur intern: DA_00005023 - Lot 0004

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 71317210 Servizi ta' konsulenza tas-saħħa u s-sigurtà

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Division achats-Division achats - Service des achats de l'armement - DGA MNRBC- Le Bouchet - DGA MNRBC -Le Bouchet 5 rue lavoisier

Belt: Vert le Petit

Kodiċi postali: 91710

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Les prestations comprises dans ce lot seront exécutées dans les départements suivants: Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Gers (32), Haute-Garonne (31), Hautes-Pyrénées (65), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82), Alpes-de-Haute-Provence (04), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Hautes-Alpes (05), Var (83), Vaucluse (84), Corse-du-Sud (2A), Haute-Corse (2B)

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Data tal-bidu: 15/09/2026

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 1 400 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Rekwiżit tal-offerta

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

1) Situation propre – DC1 DC2 :

Les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2 dans leur dernière version. Ces documents sont accessibles au téléchargement sur les sites <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> et <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/> documentationet-referentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis (pour chaque candidat ou membre d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1 devra être signé électroniquement par une personne habilitée à représenter la société ou ayant une délégation de pouvoir. Un DC2 est fourni par cotraitant en cas de groupement

2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français :

=> Le numéro unique d'identification (SIREN). => Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

3) Situation propre – en cas de sous-traitance :

Un sous-traitant s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux -leur nom; -la nature des prestations qui seront sous-traitées ; -une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur les sites internet précités. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). A ce stade de la procédure, le candidat remplira la rubrique H de son Dc2 accessible sur le site vigueur accessible sur le site : <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans des cas d'exclusions cités à l'article L. 2341-1 du code de la commande publique ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées pour les candidats notamment en termes de capacités techniques, professionnelles, économiques financières définies ci-dessous.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: =>Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou du groupement). Le candidat devra présenter un chiffre d'affaire correspondant au minimum à deux fois le montant annuel du lot, soit 28,5% du montant du lot pour lequel il souhaite candidater.

=>La part du chiffre d'affaire concernant les fournitures, prestations et travaux faisant l'objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

=> Les attestations de compétences des coordonnateurs de niveau 1 et de niveau 2 prévues aux articles R. 4532-25 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage) et R. 4532-26 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage) ;

=> Une liste des principaux services effectués dans le domaine de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les 3 dernières années sur des sites industriels, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé (les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique) ;

=> Les expériences et les CV du personnel en rapport à la liste des domaines d'intervention prévus à cet accord-cadre, sur les 3 dernières années ;

=> Un justificatif de sensibilisation des agents aux risques amiante;

=> Une notice méthodologique portant sur l'intervention en phase conception et en phase réalisation en matière de mission de coordination SPS;

=> Une copie de l'attestation d'assurance relative aux activités exercées par les coordonnateurs SPS.

Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra
Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

Contraintes liées à la sécurité de l'information / à la protection du secret prévue pour le projet de marché :

Tout opérateur économique ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des Armées, sera rejeté. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concernée (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale).

5) Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.

6) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE : Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous-traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

7) Informations diverses : Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci-avant est

primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous- traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 1

Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-publics.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: En effet, les prestations dues au titre du présent projet d'accordcadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site

relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obbligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Permessu

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partekipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Permessu

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partekipazzjoni: 29/05/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Hin tal-Ewropa tal-Lvant, Hin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjegi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Sans objet

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arranġament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' partekipanti: 1

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994). Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement
Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partekippazzjoni: Direction Générale de l'armement /DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

5.1. Lott: LOT-0005

Titlu: Lot 0005 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 1, 2 et 3, en Zone « Sud-Est »

Deskrizzjoni: La Zone « Sud-Est » comprend les départements : Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26), Haute-Loire (43), Haute-Savoie (74), Isère (38), Loire (42), Puy-de-Dôme (63), Rhône (69), Savoie (73)

Ce lot comporte notamment les types de prestations suivantes : - Participation aux réunions de préparation, avis sur l'opération - De l'analyse de risque - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 1ère et 2ème catégories) - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 3ème catégorie) - La participation aux réunions de lancement des opérations - La participation aux visites d'inspection commune - L'élaboration ou mise à jour des plans particuliers de sécurité et protection de la santé (PPSPS) - La participation aux visites de chantier, participation aux réunions de chantier - L'élaboration ou mise à jour des dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) - L'élaboration du règlement du collège interentreprises - La participation au collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail. Dans le cadre de certaines opérations les prestations sur site devront s'effectuer en horaires de nuit.

Identifikatur intern: DA_00005023 - Lot 0005

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 71317210 Servizi ta' konsulenza tas-saħħa u s-sigurtà

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Division achats-Division achats - Service des achats de l'armement - DGA MNRBC- Le Bouchet - DGA MNRBC -Le Bouchet 5 rue lavoisier

Belt: Vert le Petit

Kodiċi postali: 91710

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Les prestations comprises dans ce lot seront exécutées dans les départements suivants: Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26), Haute-Loire (43), Haute-Savoie (74), Isère (38), Loire (42), Puy-de-Dôme (63), Rhône (69), Savoie (73)

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Data tal-bidu: 15/09/2026

Data tat-tmiem tad-durata: 15/09/2033

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 1 400 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Rekwizit tal-offerta

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

1) Situation propre – DC1 DC2 :

Les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2 dans leur dernière version. Ces documents sont accessibles au téléchargement sur les sites <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> et <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/> documentationet-referentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis (pour chaque candidat ou membre d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1 devra être signé électroniquement par une personne habilitée à représenter la société ou ayant une délégation de pouvoir. Un DC2 est fourni par cotraitant en cas de groupement

2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français :

=> Le numéro unique d'identification (SIREN). => Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

3) Situation propre – en cas de sous-traitance :

Un sous-traitant s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux -leur nom; -la nature des prestations qui seront sous-traitées ; -une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le

formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur les sites internet précités. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). A ce stade de la procédure, le candidat remplira la rubrique H de son Dc2 accessible sur le site vigueur accessible sur le site : <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans des cas d'exclusions cités à l'article L. 2341-1 du code de la commande publique ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées pour les candidats notamment en termes de capacités techniques, professionnelles, économiques financières définies ci-dessous.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: =>Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou du groupement). Le candidat devra présenter un chiffre d'affaire correspondant au minimum à deux fois le montant annuel du lot, soit 28,5% du montant du lot pour lequel il souhaite candidater.

=>La part du chiffre d'affaire concernant les fournitures, prestations et travaux faisant l'objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

=> Les attestations de compétences des coordonnateurs de niveau 1 et de niveau 2 prévues aux articles R. 4532-25 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage) et R. 4532-26 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage) ;

=> Une liste des principaux services effectués dans le domaine de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les 3 dernières années sur des sites industriels, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé (les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique) ;

=> Les expériences et les CV du personnel en rapport à la liste des domaines d'intervention prévus à cet accord-cadre, sur les 3 dernières années ;

=> Un justificatif de sensibilisation des agents aux risques amiante;

=> Une notice méthodologique portant sur l'intervention en phase conception et en phase réalisation en matière de mission de coordination SPS;

=> Une copie de l'attestation d'assurance relative aux activités exercées par les coordonnateurs SPS.

Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le

candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra
Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

Contraintes liées à la sécurité de l'information / à la protection du secret prévue pour le projet de marché :

Tout opérateur économique ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des Armées, sera rejeté. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concernée (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale).

5) Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.

6) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE : Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous-traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

7) Informations diverses : Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci-avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 1

Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-publics.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: En effet, les prestations dues au titre du présent projet d'accordcadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obbligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Permessu

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partekipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Permessu

Varjanti: Mhux permessa

Deskrizzjoni tal-garanzija finanzjarja: Les prestations dues au titre du présent projet d'accord-cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partekipazzjoni: 29/05/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjigi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Sans objet

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arranġament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki**Ftehim qafas:**

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' partekipanti: 1

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution

du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).
Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement
Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement
Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Direction Générale de l'armement /DOMN/Service des achats d'armement
Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

5.1. Lott: LOT-0006

Titlu: Lot 0006 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 1, 2 et 3, en Zone « Est »

Deskrizzjoni: La Zone « Est » comprend les départements : Ardennes (08), Aube (10) , Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Haute-Marne (52), Marne (51), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Vosges (88), Côte-d'Or (21), Doubs (25), Haute-Saône (70), Jura (39), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71) Territoire de Belfort (90), Yonne (89)

Ce lot comporte notamment les types de prestations suivantes : - Participation aux réunions de préparation, avis sur l'opération - De l'analyse de risque - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 1ère et 2ème catégories) - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 3ème catégorie) - La participation aux réunions de lancement des opérations - La participation aux visites d'inspection commune - L'élaboration ou mise à jour des plans particuliers de sécurité et protection de la santé (PPSPS) - La participation aux visites de chantier, participation aux réunions de chantier - L'élaboration ou mise à jour des dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) - L'élaboration du règlement du collège interentreprises - La participation au collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail. Dans le cadre de certaines opérations les prestations sur site devront s'effectuer en horaires de nuit.

Identifikatur intern: DA_00005023 - Lot 0006

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 71317210 Servizi ta' konsulenza tas-saħħa u s-sigurtà

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Division achats-Division achats - Service des achats de l'armement - DGA MNRBC- Le Bouchet - DGA MNRBC -Le Bouchet 5 rue lavoisier

Belt: Vert le Petit

Kodiċi postali: 91710

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Les prestations comprises dans ce lot seront exécutées dans les départements suivants: Ardennes (08), Aube (10) , Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Haute-Marne (52), Marne (51), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Vosges (88), Côte-d'Or (21), Doubs (25), Haute-Saône (70), Jura (39), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71) Territoire de Belfort (90), Yonne (89)

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Data tal-bidu: 15/09/2026

Data tat-tmiem tad-durata: 15/09/2033

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 1 400 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Rekwiżit tal-offerta

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

1) Situation propre – DC1 DC2 :

Les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2 dans leur dernière version.

Ces documents sont accessibles au téléchargement sur les sites <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> et <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/> documentationet-referentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis (pour chaque candidat ou membre d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1 devra être signé électroniquement par une personne habilitée à représenter la société ou ayant une délégation de pouvoir. Un DC2 est fourni par cotraitant en cas de groupement

d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1

devra être signé électroniquement par une personne habilitée à représenter la société ou

ayant une délégation de pouvoir. Un DC2 est fourni par cotraitant en cas de groupement

2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français :

=> Le numéro unique d'identification (SIREN). => Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

3) Situation propre – en cas de sous-traitance :

Un sous-traitant s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux -leur nom; -la nature des prestations qui seront sous-traitées ; -une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur les sites internet précités. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). A ce stade de la procédure, le candidat remplira la rubrique H de son Dc2 accessible sur le site vigueur accessible sur le site : <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans des cas d'exclusions cités à l'article L. 2341-1 du code de la commande publique ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées pour les candidats notamment en termes de capacités techniques, professionnelles, économiques financières définies ci-dessous.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: =>Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou du groupement). Le candidat devra présenter un chiffre d'affaire correspondant au minimum à deux fois le montant annuel du lot, soit 28,5% du montant du lot pour lequel il souhaite candidater.

=>La part du chiffre d'affaire concernant les fournitures, prestations et travaux faisant l'objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

=> Les attestations de compétences des coordonnateurs de niveau 1 et de niveau 2 prévues aux articles R. 4532-25 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage) et R. 4532-26 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage) ;

=> Une liste des principaux services effectués dans le domaine de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les 3 dernières années sur des sites industriels, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé (les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique) ;

=> Les expériences et les CV du personnel en rapport à la liste des domaines d'intervention prévus à cet accord-cadre, sur les 3 dernières années ;

=> Un justificatif de sensibilisation des agents aux risques amiante;

=> Une notice méthodologique portant sur l'intervention en phase conception et en phase

réalisation en matière de mission de coordination SPS;

=> Une copie de l'attestation d'assurance relative aux activités exercées par les coordonnateurs SPS.

Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra
Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

Contraintes liées à la sécurité de l'information / à la protection du secret prévue pour le projet de marché :

Tout opérateur économique ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des Armées, sera rejeté. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concernée (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale).

5) Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.

6) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE : Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous-traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

7) Informations diverses : Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci-avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous- traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 1
Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-publics.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: En effet, les prestations dues au titre du présent projet d'accordcadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du

plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Permessa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partekipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partekipazzjoni: 29/05/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettagħ fil-qafas ta' programmi ta' impjiegi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Sans objet

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arranġament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' partekipanti: 1

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994). Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Direction Générale de l'armement /DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

5.1. Lott: LOT-0007

Titlu: Lot 0007 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 2 et 3, en Zone « Océan Atlantique »

Deskrizzjoni: La Zone « Océan Atlantique » comprend les départements : Guadeloupe (971), Martinique (972), Guyane (973), Saint-Pierre-et-Miquelon (975), Saint-Barthélemy (977), Saint-Martin (978)

Ce lot comporte notamment les types de prestations suivantes : - Participation aux réunions de préparation, avis sur l'opération - De l'analyse de risque - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 2ème catégorie) - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 3ème catégorie) - La participation aux réunions de lancement des opérations - La participation aux visites d'inspection commune - L'élaboration ou mise à jour des plans particuliers de sécurité et protection de la santé (PPSPS) - La participation aux visites de chantier, participation aux réunions de chantier - L'élaboration ou mise à jour des dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO). Dans le cadre de certaines opérations les prestations sur site devront s'effectuer en horaires de nuit.
Identifikatur intern: DA_00005023 - Lot 0007

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 71317210 Servizi ta' konsulenza tas-saħħa u s-sigurtà

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Division achats-Division achats - Service des achats de l'armement - DGA MNRBC- Le Bouchet - DGA MNRBC -Le Bouchet 5 rue lavoisier

Belt: Vert le Petit

Kodiċi postali: 91710

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Les prestations comprises dans ce lot seront exécuter dans les départements suivants: Guadeloupe (971), Martinique (972), Guyane (973), Saint-Pierre-et-Miquelon (975), Saint-Barthélemy (977), Saint-Martin (978)

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Data tal-bidu: 15/09/2026

Data tat-tmiem tad-durata: 15/09/2033

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 100 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Partecipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Rekwiżit tal-offerta

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

1) Situation propre – DC1 DC2 :

Les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2 dans leur dernière version.

Ces documents sont accessibles au téléchargement sur les sites : [https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise)

[publics.gouv.fr/entreprise](https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise) et <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/>

documentationetreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis (pour chaque candidat ou membre d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque

membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se

présentent. Le DC1 devra être signé électroniquement par une personne habilitée à

représenter la société ou ayant une délégation de pouvoir. Un DC2 est fourni par cotraitant en cas de groupement

2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français :

=> Le numéro unique d'identification (SIREN). => Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

3) Situation propre – en cas de sous-traitance :

Un sous-traitant s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux -leur nom; -la nature des prestations qui seront sous-traitées ; -une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le

formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur les sites internet précités. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). A ce stade de la procédure, le candidat remplira la rubrique H de son Dc2 accessible sur le site vigueur accessible sur le site : <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans des cas d'exclusions cités à l'article L. 2341-1 du code de la commande publique ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées pour les candidats notamment en termes de capacités techniques, professionnelles, économiques financières définies ci-dessous.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: =>Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou du groupement). Le candidat devra présenter un chiffre d'affaire correspondant au minimum à deux fois le montant annuel du lot, soit 28,5% du montant du lot pour lequel il souhaite candidater.

=>La part du chiffre d'affaire concernant les fournitures, prestations et travaux faisant l'objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

=> Les attestations de compétences des coordonnateurs de niveau 2 et de niveau 3 prévues aux articles R. 4532-25 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage) et R. 4532-26 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage) ;

=> Une liste des principaux services effectués dans le domaine de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les 3 dernières années sur des sites industriels, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé (les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique) ;

=> Les expériences et les CV du personnel en rapport à la liste des domaines d'intervention prévus à cet accord-cadre, sur les 3 dernières années ;

=> Un justificatif de sensibilisation des agents aux risques amiante;

=> Une notice méthodologique portant sur l'intervention en phase conception et en phase réalisation en matière de mission de coordination SPS;

=> Une copie de l'attestation d'assurance relative aux activités exercées par les coordonnateurs SPS.

Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le

candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra
Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

Contraintes liées à la sécurité de l'information / à la protection du secret prévue pour le projet de marché :

Tout opérateur économique ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des Armées, sera rejeté. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concernée (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale).

5) Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.

6) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE : Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous-traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

7) Informations diverses : Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci-avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 1

Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-publics.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: En effet, les prestations dues au titre du présent projet d'accordcadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Permess

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partekipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Permess

Varjanti: Mhux permess

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partekipazzjoni: 29/05/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Hin tal-Ewropa tal-Lvant, Hin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjegi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Sans objet

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arranġament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki**Ftehim qafas:**

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' partekipanti: 1

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partekipazzjoni: Direction Générale de l'armement /DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

5.1. Lott: LOT-0008

Titlu: Lot 0008 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 2 et 3, en Zone « Océan Indien »

Deskrizzjoni: La Zone « Océan Indien » comprend les départements : La Réunion (974), Mayotte (976)

Ce lot comporte notamment les types de prestations suivantes : - Participation aux réunions de préparation, avis sur l'opération - De l'analyse de risque - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 2ème catégorie) - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 3ème catégorie) - La participation aux réunions de lancement des opérations - La participation aux visites d'inspection commune - L'élaboration ou mise à jour des plans particuliers de sécurité et protection de la santé (PPSPS) - La participation aux visites de chantier, participation aux réunions de chantier - L'élaboration ou mise à jour des dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO). Dans le cadre de certaines opérations les prestations sur site devront s'effectuer en horaires de nuit.
Identifikatur intern: DA_00005023 - Lot 0008

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 71317210 Servizi ta' konsulenza tas-saħħa u s-sigurtà

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Division achats-Division achats - Service des achats de l'armement - DGA MNRBC- Le Bouchet - DGA MNRBC -Le Bouchet 5 rue lavoisier

Belt: Vert le Petit

Kodiċi postali: 91710

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Les prestations comprises dans ce lot seront exécutées dans les départements suivants: La Réunion (974), Mayotte (976)

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Data tal-bidu: 15/09/2026

Data tat-tmiem tad-durata: 15/09/2033

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 100 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Rekwiżit tal-offerta

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

1) Situation propre – DC1 DC2 :

Les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2 dans leur dernière version.

Ces documents sont accessibles au téléchargement sur les sites : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> et <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis> (pour chaque candidat ou membre d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1 devra être signé électroniquement par une personne habilitée à représenter la société ou ayant une délégation de pouvoir. Un DC2 est fourni par cotraitant en cas de groupement

2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français :

=> Le numéro unique d'identification (SIREN). => Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

3) Situation propre – en cas de sous-traitance :

Un sous-traitant s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux -leur nom; -la nature des prestations qui seront sous-traitées ; -une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur les sites internet précités. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). A ce stade de la procédure, le candidat remplira la rubrique H de son Dc2 accessible sur le site vigueur accessible sur le site : <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans des cas d'exclusions cités à l'article L. 2341-1 du code de la commande publique ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées pour les candidats notamment en termes de capacités techniques, professionnelles, économiques financières définies ci-dessous.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: =>Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou du groupement). Le candidat devra présenter un chiffre d'affaire correspondant au minimum à deux fois le montant annuel du lot, soit 28,5% du montant du lot pour lequel il souhaite candidater.

=>La part du chiffre d'affaire concernant les fournitures, prestations et travaux faisant l'objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

=> Les attestations de compétences des coordonnateurs de niveau 2 et de niveau 3 prévues aux articles R. 4532-25 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage) et R. 4532-26 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage) ;

=> Une liste des principaux services effectués dans le domaine de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les 3 dernières années sur des sites industriels, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé (les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique) ;

=> Les expériences et les CV du personnel en rapport à la liste des domaines d'intervention prévus à cet accord-cadre, sur les 3 dernières années ;

=> Un justificatif de sensibilisation des agents aux risques amiante;

=> Une notice méthodologique portant sur l'intervention en phase conception et en phase réalisation en matière de mission de coordination SPS;

=> Une copie de l'attestation d'assurance relative aux activités exercées par les coordonnateurs SPS.

Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci -dessus seront éliminés.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

Contraintes liées à la sécurité de l'information / à la protection du secret prévue pour le projet de marché :

Tout opérateur économique ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des Armées, sera rejeté. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concernée (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale).

5) Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.

6) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE : Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous- traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

7) Informations diverses : Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci-avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous- traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 1
Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-publics.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: En effet, les prestations dues au titre du présent projet d'accordcadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Permessa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partekipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partekipazzjoni: 29/05/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjegji protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Sans objet

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arrangament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' parteċipanti: 1

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-parteeipazzjoni: Direction Générale de l'armement /DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

5.1. Lott: LOT-0009

Titlu: Lot 0009 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 2 et 3, en Zone « Océan Pacifique »

Deskrizzjoni: La Zone « Océan Pacifique » comprend les départements : Wallis et Futuna (986), Polynésie Française (987), Nouvelle Calédonie (988)

Ce lot comporte notamment les types de prestations suivantes : - Participation aux réunions de préparation, avis sur l'opération - De l'analyse de risque - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 2ème catégorie) - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 3ème catégorie) - La participation aux réunions de lancement des opérations - La participation aux visites d'inspection commune - L'élaboration ou mise à jour des plans particuliers de sécurité et protection de la santé (PPSPS) - La participation aux visites de chantier, participation aux réunions de chantier - L'élaboration ou mise à jour des dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO). Dans le cadre de certaines opérations les prestations sur site devront s'effectuer en horaires de nuit. Identifikatur intern: DA_00005023 - Lot 0009

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Division achats-Division achats - Service des achats de l'armement - DGA
MNRBC- Le Bouchet - DGA MNRBC -Le Bouchet 5 rue lavoisier

Belt: Vert le Petit

Kodiċi postali: 91710

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Les prestations comprises dans ce lot seront exécutées dans les départements suivants: Wallis et Futuna (986), Polynésie Française (987), Nouvelle Calédonie (988)

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Data tal-bidu: 15/09/2026

Data tat-tmiem tad-durata: 15/09/2033

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 100 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Rekwiżit tal-offerta

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

1) Situation propre – DC1 DC2 :

Les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2 dans leur dernière version.

Ces documents sont accessibles au téléchargement sur les sites : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> et <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/>

documentationetreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis (pour chaque candidat ou membre d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1 devra être signé électroniquement par une personne habilitée à représenter la société ou ayant une délégation de pouvoir. Un DC2 est fourni par cotraitant en cas de groupement

2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français :

=> Le numéro unique d'identification (SIREN). => Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société

à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

3) Situation propre – en cas de sous-traitance :

Un sous-traitant s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux -leur nom; -la nature des prestations qui seront sous-traitées ; -une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur les sites internet précités. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). A ce stade de la procédure, le candidat remplira la rubrique H de son Dc2 accessible sur le site vigueur accessible sur le site : <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans des cas d'exclusions cités à l'article L. 2341-1 du code de la commande publique ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées pour les candidats notamment en termes de capacités techniques, professionnelles, économiques financières définies ci-dessous.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: =>Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou du groupement). Le candidat devra présenter un chiffre d'affaire correspondant au minimum à deux fois le montant annuel du lot, soit 28,5% du montant du lot pour lequel il souhaite candidater.

=>La part du chiffre d'affaire concernant les fournitures, prestations et travaux faisant l'objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

=> Les attestations de compétences des coordonnateurs de niveau 2 et de niveau 3 prévues aux articles R. 4532-25 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage) et R. 4532-26 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage) ;

*****:
=> Une liste des principaux services effectués dans le domaine de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les 3 dernières années sur des sites industriels, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé (les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique) ;
*****:

=> Les expériences et les CV du personnel en rapport à la liste des domaines d'intervention prévus à cet accord-cadre, sur les 3 dernières années ;
*****:

=> Un justificatif de sensibilisation des agents aux risques amiante;
*****:

=> Une notice méthodologique portant sur l'intervention en phase conception et en phase réalisation en matière de mission de coordination SPS;
*****:

=> Une copie de l'attestation d'assurance relative aux activités exercées par les coordonnateurs SPS.
*****:

Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.
*****:

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.
*****:

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.
*****:

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra
Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:
*****:

Contraintes liées à la sécurité de l'information / à la protection du secret prévue pour le projet de marché :
*****:

Tout opérateur économique ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des Armées, sera rejeté. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concernée (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale).
*****:

5) Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout

document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.

6) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE : Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous- traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

7) Informations diverses : Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci-avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous- traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 1
Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-publics.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: En effet, les prestations dues au titre du présent projet d'accordcadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biħsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Permessa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partekipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partekipazzjoni: 29/05/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettagħ fil-qafas ta' programmi ta' impjiegi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Sans objet

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arranġament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' partekipanti: 1

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du

tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Direction Générale de l'armement /DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

5.1. Lott: LOT-0010

Titlu: Lot 0010 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), catégories 2 et 3, en Zone « Reste du monde »

Deskrizzjoni: La Zone « Reste du monde » comprend les territoires non couverts par les autres lots de l'accord-cadre et notamment les pays suivants : Sénégal, Djibouti, Gabon, Emirats Arabes Unis

Ce lot comporte notamment les types de prestations suivantes : - Participation aux réunions de préparation, avis sur l'opération - De l'analyse de risque - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 2ème catégorie) - L'élaboration ou mise à jour du plan général de coordination SPS (opérations de 3ème catégorie) - La participation aux réunions de lancement des opérations - La participation aux visites d'inspection commune - L'élaboration ou mise à jour des plans particuliers de sécurité et protection de la santé (PPSPS) - La participation aux visites de chantier, participation aux réunions de chantier - L'élaboration ou mise à jour des dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO). Dans le cadre de certaines opérations les prestations sur site devront s'effectuer en horaires de nuit.

Identifikatur intern: DA_00005023 - Lot 00010

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 71317210 Servizi ta' konsulenza tas-saħħa u s-sigurtà

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Division achats-Division achats - Service des achats de l'armement - DGA MNRBC- Le Bouchet - DGA MNRBC -Le Bouchet 5 rue lavoisier

Belt: Vert le Petit

Kodiċi postali: 91710

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Les prestations comprises dans ce lot seront exécutées dans les territoires non couverts par les autres lots de l'accord-cadre et notamment les pays suivants : Sénégal, Djibouti, Gabon, Emirats Arabes Unis

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Data tal-bidu: 15/09/2026

Data tat-tmiem tad-durata: 15/09/2033

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 100 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Rekwiżit tal-offerta

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

1) Situation propre – DC1 DC2 :

Les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2 dans leur dernière version.

Ces documents sont accessibles au téléchargement sur les sites : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> et <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/>

documentationetreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis (pour chaque candidat ou membre d'un groupement). L'accord-cadre étant alloti, les candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Le DC1 devra être signé électroniquement par une personne habilitée à représenter la société ou ayant une délégation de pouvoir. Un DC2 est fourni par cotraitant en cas de groupement

2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français :

=> Le numéro unique d'identification (SIREN). => Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme

professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

3) Situation propre – en cas de sous-traitance :

Un sous-traitant s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chacun d'entre eux -leur nom; -la nature des prestations qui seront sous-traitées ; -une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur les sites internet précités. En cas d'utilisation du DC4, il doit être signé par le candidat et son(ses) sous-traitant(s). A ce stade de la procédure, le candidat remplira la rubrique H de son Dc2 accessible sur le site vigueur accessible sur le site : <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationetreferentielspourlesachats/modalitesdetransmissiondesplis>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans des cas d'exclusions cités à l'article L. 2341-1 du code de la commande publique ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées pour les candidats notamment en termes de capacités techniques, professionnelles, économiques financières définies ci-dessous.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: =>Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou du groupement). Le candidat devra présenter un chiffre d'affaire correspondant au minimum à deux fois le montant annuel du lot, soit 28,5% du montant du lot pour lequel il souhaite candidater.

=>La part du chiffre d'affaire concernant les fournitures, prestations et travaux faisant l'objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

=> Les attestations de compétences des coordonnateurs de niveau 2 et de niveau 3 prévues aux articles R. 4532-25 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage) et R. 4532-26 du code du travail (exercer la fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage) ;

=> Une liste des principaux services effectués dans le domaine de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les 3 dernières années sur des sites industriels, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé (les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique) ;

=> Les expériences et les CV du personnel en rapport à la liste des domaines d'intervention prévus à cet accord-cadre, sur les 3 dernières années ;

=> Un justificatif de sensibilisation des agents aux risques amiante;

=> Une notice méthodologique portant sur l'intervention en phase conception et en phase réalisation en matière de mission de coordination SPS;

*****:

=> Une copie de l'attestation d'assurance relative aux activités exercées par les coordonnateurs SPS.

*****:

Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.

*****:

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

*****:

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

*****:

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

*****:

Contraintes liées à la sécurité de l'information / à la protection du secret prévue pour le projet de marché :

*****:

Tout opérateur économique ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des Armées, sera rejeté. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concernée (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale).

*****:

5) Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.

*****:

6) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE : Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous-traitants ou sous-

contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

7) Informations diverses : Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci-avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Si un candidat ou un groupement participe à l'ensemble des lots, il ne fournira qu'un seul dossier de candidature apportant les éléments techniques attendus pour chacun des lots. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous- traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 1
Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-publics.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: En effet, les prestations dues au titre du présent projet d'accordcadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit « IM »

dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Permessa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partecipazzjoni: 29/05/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjigi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Sans objet

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arrangament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' partecipanti: 1

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n°358994). Organizzazzjoni li ttiprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement
Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Direction Générale de l'armement /DOMN/Service des achats d'armement
Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement

8. Organizzazzjonijiet

8.1. ORG-0001

Isem uffiċjali: Direction Générale de l'armement/DOMN/Service des achats d'armement
Dipartiment: DA IdFN
Indirizz postali: Division achats - Ile de France/Normandie 10 rue Jean Rostand - Saclay
Belt: ORSAY CEDEX
Kodiċi postali: 91895
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)
Pajjiż: Franza
Punt ta' kuntatt: Ne pas déposer les plis et les questions sur l'adresse électronique ci-après. Voir la rubrique "Informations complémentaires" (rubrique 2.1) pour les modalités de transmissions des plis.
Email: dga-s2a-idfn.achats.fct@intradef.gouv.fr
Telefown: 01 69 85 08 22
Indirizz tal-internet: <https://armement.defense.gouv.fr/>
Endpoint tal-iskambju ta' informazzjoni (URL): <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>
Profil tax-xerrej: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>
Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:
Xerrej
Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist
Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist
Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni
Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti

8.1. ORG-0000

Isem uffiċjali: Publications Office of the European Union
Numru tar-registrazzjoni: PUBL
Belt: Luxembourg
Kodiċi postali: 2417
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Luxembourg (LU000)
Pajjiż: Il-Lussemburgu
Email: ted@publications.europa.eu
Telefown: +352 29291
Indirizz tal-internet: <https://op.europa.eu>
Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:
TED eSender

Informazzjoni dwar l-avviż

Identifikatur/verżjoni tal-avviż: 1db3ea90-c951-4f40-822f-0160dd1db47e - 01
Tip ta' formola: Kompetizzjoni
Tip ta' avviż: Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Sottotip tal-avviż: 18

Data ta' meta ntbagħat l-avviż: 22/04/2026 08:46:31 (UTC+00:00) Ħin tal-Ewropa tal-Punent, GMT

Lingwi li bihom dan l-avviż huwa disponibbli uffiċjalment: Franciż

Numru tal-pubblikazzjoni tal-avviż: 278365-2026

Numru tal-ħarġa tal-ĠU S: 79/2026

Data tal-pubblikazzjoni: 23/04/2026